

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 12 avril 2019

Présents : A Flacher, J Géry, C Chenevier, J Giraud, J Limone, S Royet, V Canet, P Batier, P Dupinay, G. Manaranche, M. Navez, D. Choron

Absents excusés: N Degand (pouvoir à A. Flacher), S. Angiboust

Secrétaire de séance : J. Géry

Taux d'imposition 2019

Les valeurs locatives 2019 ont été revalorisées de 2.2 % par l'Etat pour tenir compte de l'inflation 2018. De ce fait, le produit fiscal augmente automatiquement de 5000 €. Compte-tenu de cet élément, le conseil décide de maintenir les taux d'imposition 2018, à savoir :

- Taxe d'habitation	10.35 %
- Foncier bâti	12.91 %
- Foncier non bâti	31.86 %

Budget primitif 2019 assainissement

En fonctionnement, il s'équilibre en recettes et dépenses pour la somme de 41228.96 €. En investissement, recettes et dépenses s'élèvent à 242802.83 €. Les dépenses correspondent essentiellement au chantier de mise en séparatif de Choron (partie eaux usées). La somme restante, non négligeable, de 75373.87 € est provisionnée pour la réhabilitation à venir de la lagune du Bourg qui est saturée.

Budget primitif de la commune

En fonctionnement, le budget s'élève à 322353.00 €. Pour la 2^e année consécutive, les dotations de l'Etat ne baissent plus (légère hausse). Les charges de personnel sont stables à 102000.00 € charges comprises.

En investissement, le budget est de 420541.81 €. Les principales dépenses sont : la partie eaux pluviales du chantier de Choron ainsi que l'aménagement qui va suivre par la Sté Colas (61400.00 € + 175760.00 €). Autre dépenses significative, l'installation de la VMC double flux, indispensable pour faire chuter le taux de radon du bâtiment mairie école et respecter les nouvelles normes en vigueur depuis mi 2018.

Du fait de cette dernière dépense qui grève sensiblement le budget communal, les travaux relatifs au parking de Choron (maison en ruine) sont remis à début 2020. Cependant, l'acquisition du bâtiment est en cours.

Enfin, le programme annuel de voirie pour la voie de la Chavannerie (partie basse) aura lieu en septembre 2019.

L'encours actuel de la dette s'élève à 303.00 € par habitant (de l'ordre de 400 € pour les communes comparables à la nôtre). A propos des emprunts communaux, (taux de 4.61 % pour la cantine en 2009 et 3.95 % pour l'enfouissement des réseaux du bourg en 2014) le conseil souhaite qu'une demande de renégociation soit entreprise auprès des banques concernées, en raison des taux d'intérêt bas. A suivre, les banques seront contactées.

Le détail des 2 budgets 2019 est consultable en mairie, aux jours et heures d'ouverture.

Validation du document unique d'évaluation des risques professionnels

L'élaboration de ce document, en lien avec le centre de gestion départemental, est arrivée à son terme.

Un bilan écrit de la situation générale de notre commune en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail a été réalisé, par catégories de personnel (administratif, entretien, restauration, technique).

De ce bilan, découle un plan de prévention que la commune devra mettre en œuvre auprès des personnels.

Le conseil valide ce document unique, désormais obligatoire pour les collectivités publiques, mais qui existe depuis de nombreuses années dans les structures privées.

Droit de préemption urbain depuis la dernière réunion du conseil municipal

Un seul dossier concernant la parcelle B1530, au Bourg (maison d'habitation)

Courriers-Questions diverses

- Demande de subvention de la SARL « P'tits Bouts de Malice » à Choron pour des dépenses de fonctionnement : avant toute prise de décision par le conseil municipal, le comptable public de la commune a été sollicité afin de savoir si une commune pouvait subventionner une SARL. La réponse a été négative car la commune, contrairement à la CCPR, ne dispose pas de la compétence économie et, de ce fait, se mettrait en illégalité si elle le faisait.
- Acquisition éventuelle de la parcelle B1586 : sa propriétaire ayant manifesté son intention de s'en dessaisir, le conseil municipal se déclare intéressé par cette opportunité et charge le maire de la contacter. Cette parcelle est à proximité immédiate du bourg et pourrait constituer une réserve foncière intéressante pour la commune.
- Budget piscine : pour l'année 2019, 6 élèves fréquentent la piscine. Le coût total s'élève à 420 € (bus + entrée + moniteur) qui seront versés au sou des écoles du RPI.
- Courrier du SDIS de St-Etienne concernant la destruction par les pompiers des nids de guêpes ou de frelons (imménoptères): à partir du 1^{er} mai 2019, les particuliers devront faire appel à une société privée ou verser la somme de 150 € s'ils ont recours au SDIS. Le SDIS ne peut plus faire face à l'afflux de demandes d'interventions (moins de bénévoles disponibles, demandes d'interventions non justifiées...) Cependant, les pompiers continueront à intervenir gratuitement pour les collectivités (bâtiments, voies publiques)
- Raccordement éventuel en eau potable des hameaux de Buet et le Verdier : la commune a fourni à la CCPR la liste de tous les abonnés potentiels sur les 2 hameaux (4 au Verdier et 8 à Buet). Une rencontre, sur place, a eu lieu en présence du maire de Colombier, de Réseaux Cholton, de la CCPR.
- 2^e plan ruralité financé par la Région AURA : la commune a sollicité une aide financière pour le parking de Choron et la toiture de l'église. A noter que ce dispositif sera présenté par M. CINIÉRI, conseiller régional spécial, accompagné de M. MANDON, lors de la réunion du conseil communautaire qui se tiendra à St Appolinard le 29 avril prochain, à 18 h, salle de la cantine municipale.
- Etablissement du tableau du bureau de vote pour les élections européennes du 26 mai 2019 : le scrutin se déroulera de 8 h à 18 h, à la cantine.

**Prochaine réunion du conseil municipal programmée
le vendredi 24 mai 2019 à 20 heures.**